

Together for humanity  
Ensemble pour l'humanité  
Juntos por la humanidad  
معاً من أجل الإنسانية



30IC/07/15.1  
Original : anglais

**XXX<sup>e</sup> CONFÉRENCE INTERNATIONALE  
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE**

Genève, Suisse,  
26-30 novembre 2007

**PROJET DE RÉSOLUTION 1  
ADOPTION DE LA DÉCLARATION  
« ENSEMBLE POUR L'HUMANITÉ »**

**Document préparé conjointement par le Comité international de la Croix-Rouge et la  
Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

Genève, 1 novembre 2007



**PROJET DE RÉSOLUTION 1****ADOPTION DE LA DÉCLARATION  
« ENSEMBLE POUR L'HUMANITÉ »**

La XXX<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (ci-après « la Conférence »),

*tenant compte* des vues exprimées durant la Conférence sur les conséquences humanitaires des principaux défis qu'affronte le monde aujourd'hui,

*se félicitant* des nombreux engagements pris par les participants en réponse à ces défis humanitaires,

*prenant note avec satisfaction* des mesures prises par les États et les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge<sup>1</sup> pour mettre en œuvre l'Agenda pour l'action humanitaire de 2003, la Déclaration « Protéger la dignité humaine » et les engagements, comme demandé à la résolution 1 de la XXVIII<sup>e</sup> Conférence internationale et *accueillant favorablement* le rapport de suivi préparé par le CICR et la Fédération internationale sur les progrès accomplis,

1. *adopte* la Déclaration « Ensemble pour l'humanité » de la XXX<sup>e</sup> Conférence internationale ;
2. *encourage* tous les membres de la Conférence, dans le cadre de leurs pouvoirs, mandats et capacités respectifs, à collaborer pour alléger les souffrances causées par les conséquences humanitaires des défis décrits dans la Déclaration ;
3. *exhorte* tous les membres de la Conférence à inclure les résolutions adoptées et les engagements pris lors de la Conférence dans leurs efforts visant à optimiser l'interaction et les partenariats mutuels et ceux établis avec d'autres acteurs aux échelons international, régional et local ;
4. *invite* tous les membres de la Conférence à tenir le CICR et la Fédération internationale informés des mesures prises et des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et des résolutions de la Conférence, ainsi que de leurs engagements ;
5. *demande* au CICR et à la Fédération internationale de faire rapport à la XXXI<sup>e</sup> Conférence internationale sur le suivi, par les membres de la Conférence, des résolutions et des engagements de la présente Conférence ;
6. *se félicite* de l'adoption, par le Mouvement, de sa Stratégie relative au rétablissement des liens familiaux (2008-2018) dans la résolution C de son Conseil des Délégués de 2007 et *prie* les autorités des États de renouveler leur engagement de soutenir les

---

<sup>1</sup> Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est composé du Comité international de la Croix-Rouge (ci-après « CICR »), des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (ci-après « Sociétés nationales ») et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (ci-après « Fédération internationale »). Aux fins du présent document, le terme « Mouvement » couvre toutes les composantes susmentionnées.

activités de recherches des composantes du Mouvement à la lumière de la Stratégie, en particulier en renforçant la capacité des Sociétés nationales à réagir lorsque des personnes sont séparées, ou sans nouvelles, de leurs proches en résultat d'un conflit armé, d'autres situations de violence, de catastrophes d'origine humaine ou naturelles, de mouvements de population ou d'autres situations exigeant une intervention humanitaire ;

7. *note* que la Fédération internationale a diffusé aux États membres et aux Sociétés nationales sa Stratégie mondiale pour la santé et l'assistance aux personnes (2006-2010) dans le cadre de l'Assemblée mondiale de la santé et à d'autres occasions, et *compte* que ce document enrichira les partenariats visant à répondre aux défis de santé publique, notamment ceux définis lors de cette Conférence ;
8. *exprime ses remerciements* au CICR pour son étude sur le droit international humanitaire coutumier et pour son rapport sur « Le droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains » et *l'invite* à poursuivre son analyse des défis actuels et émergents, à promouvoir la réflexion et à procéder à des consultations sur les problèmes identifiés ;
9. *prie instamment* tous les membres de poursuivre et d'intensifier leurs efforts visant à mettre en œuvre l'Agenda pour l'action humanitaire en tant que cadre d'action pertinent et global pour apporter une solution :
  - aux souffrances causées par la séparation familial et à la tragédie continue des personnes disparues lors de conflits armés ou d'autres situations de violence ;
  - au coût humain de la disponibilité incontrôlée et de l'utilisation abusive des armes dans les conflits armés ;
  - au risque et à l'impact des catastrophes et à l'amélioration des mécanismes de préparation et d'intervention ;
  - au risque et à l'impact du VIH/SIDA et d'autres maladies infectieuses pour les personnes vulnérables.